

Ministre adjoint des affaires étrangères, Ambassadeur **Pham Sanh Chau**
Candidat du Viet Nam au poste de Directeur général de l'UNESCO
Vision

Une UNESCO plus forte au service de la paix et du développement durable dans un monde en mutation

Paris, le 8 mars 2017

Depuis sa création, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture s'est toujours acquittée de sa noble mission, qui consiste à élever les défenses de la paix dans l'esprit des femmes et des hommes. L'UNESCO poursuivra ses efforts en faveur de la consolidation de la paix, mais devra agir en concertation avec les autres institutions des Nations Unies et les États membres afin de montrer la voie dans ses cinq domaines de compétence que sont l'éducation, la culture, les sciences exactes et naturelles, les sciences sociales et humaines ainsi que la communication et l'information.

1. L'UNESCO doit veiller à faire prévaloir la paix et à l'imposer comme dénominateur commun de tous ses débats et programmes, de façon à ce que l'Organisation représente l'intérêt commun de l'ensemble de la communauté internationale. L'UNESCO doit défendre les résultats obtenus par l'Organisation et ses États membres au cours de ces 70 dernières années en matière de protection et de consolidation de la paix. L'éducation à la citoyenneté mondiale doit être réalisée. La culture du dialogue, la tolérance, l'acceptation de la différence et le respect de la diversité doivent constituer une valeur universelle, dont les nations demeurent encouragées par l'UNESCO à être les garantes. Il serait ambitieux de prétendre éliminer toute controverse et tout désaccord pour ce qui est de notre programme commun, mais il est nécessaire de les surmonter au moyen du consensus dans le respect du mandat de l'UNESCO. Telle est ma priorité première.

2. En septembre 2015, l'ensemble des États membres des Nations Unies se sont réunis pour adopter l'historique Programme de développement durable à l'horizon 2030, définissant ainsi une feuille de route porteuse de changement d'une portée et d'une ambition sans précédent. L'UNESCO, branche intelligente des Nations Unies et laboratoire d'idées, contribue de manière essentielle à traduire le Programme 2030 dans la réalité, par des programmes concrets visant l'élimination de l'extrême pauvreté, le recul de la souffrance et garantissant l'égalité, la dignité et des perspectives pour tous. Le développement durable doit par conséquent constituer un autre dénominateur permettant aux États membres de collaborer dans le cadre de leur quête commune d'un avenir meilleur. La contribution de l'UNESCO au Programme 2030 est ma grande priorité.

L'UNESCO a joué un rôle de premier plan dans la rédaction de l'Objectif de développement durable 4 - Éducation 2030 et s'est vu confier la responsabilité de sa coordination en vue de le mettre en œuvre avec succès. Il s'agit là d'une occasion inédite pour l'UNESCO de prouver à ses partenaires de l'éducation toute la pertinence de son rôle de chef de file.

L'éducation pour tous et l'universalité continuent de constituer un besoin urgent. L'UNESCO doit accompagner tout particulièrement les pays d'Afrique, d'Amérique latine et des Caraïbes ainsi que les neuf pays les plus peuplés (E9) dans la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de politiques capables d'améliorer l'offre et la qualité de l'éducation inclusive en milieu rural. Nous devons nous fixer l'objectif de faire reculer l'analphabétisme dans les quatre prochaines années. Dans le même temps, nous devons mettre en place un baromètre afin de mesurer l'analphabétisme dans les pays en développement. Indépendamment de cet objectif, les idéaux de l'UNESCO que sont l'édification d'une société de l'apprentissage, la mise en place de villes apprenantes et l'instauration de l'apprentissage tout au long de la vie doivent être défendus ardemment.

Par ailleurs, l'éducation des filles et des femmes demeure au centre de mes préoccupations. En effet, les femmes et les filles continuent à être mises à l'écart et à faire l'objet de discriminations. L'inégalité entre les sexes persistera tant que l'accès à l'éducation ne sera pas garanti pour les filles et les femmes. L'UNESCO doit créer des conditions favorables supplémentaires pour faire face à ce défi.

Dans un monde marqué par une révolution industrielle 4.0 en rapide évolution, l'enseignement des TIC doit figurer au cœur des priorités de l'UNESCO et nous devons accorder toute l'attention qu'il convient à l'éducation numérique, en la rendant plus accessible aux pays en développement.

Le domaine de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels (l'EFTP) devrait constituer une priorité pour l'UNESCO dans la mesure où les États membres manquent terriblement de travailleurs qualifiés pour mener à bien leur transformation socioéconomique.

Par ailleurs, des progrès ont été accomplis en ce qui concerne la reconnaissance mutuelle des titres de l'enseignement supérieur au niveau régional, mais des mesures plus énergiques doivent être prises afin d'aller plus loin en élaborant une convention mondiale, de façon à pouvoir assurer la fonction de définition de normes juridiques par l'UNESCO dans le secteur de l'éducation.

En tant que conscience éthique du système des Nations Unies, l'UNESCO doit trouver le moyen de redonner aux enseignants le respect qu'il mérite. Les meilleures pratiques à cet égard doivent être encouragées et partagées parmi des pays de différents contextes culturels, politiques et historiques.

3. **Le patrimoine et les éléments culturels** ont toujours constitué un programme phare, essentiel à la visibilité et à l'image de l'Organisation. Malgré les difficultés financières, ce programme continue à recevoir un ferme soutien, à la fois moral et financier, y compris par le biais de contributions extrabudgétaires. Cependant, l'inscription des sites du patrimoine mondial et d'éléments du patrimoine immatériel n'est qu'un point de départ dans l'ensemble du processus de conservation et de préservation. L'UNESCO doit consacrer davantage d'efforts à leur conservation dans la durée, en s'appuyant sur un mécanisme de suivi et de présentation de rapports et une planification du développement socioéconomique plus rigoureux.

Lorsqu'un bien culturel est en péril ou menacé, l'UNESCO doit être la première institution des Nations Unies à intervenir. Elle s'acquitte de cette mission avec grand succès et en suscitant l'admiration, mais beaucoup reste encore à faire face aux destructions de biens culturels et du patrimoine qui se produisent chaque jour, en particulier dans les zones de conflit armé. La campagne *Unite4Heritage* (#UnisPourLePatrimoine), qui a toujours été accueillie très favorablement, doit recevoir un plus grand soutien de la part des États membres. L'UNESCO doit prendre davantage l'initiative en favorisant un processus de négociation intergouvernemental ouvert et inclusif pour protéger les sites du patrimoine. Assurer une meilleure coordination et une collaboration plus cohérente entre les organes directeurs de toutes les conventions culturelles doit être une priorité.

4. La **lutte contre le changement climatique** est une tâche incontournable et inspirante pour notre génération actuelle. Le changement climatique nous concerne tous, mais davantage encore les **petits États insulaires en développement (PEID)**. L'UNESCO doit jouer un rôle essentiel dans le renforcement des capacités des pays en vue de gérer les catastrophes et les risques associés à ce phénomène. La moitié au moins des efforts de l'UNESCO en la matière doit être consacrée aux plus vulnérables.

L'Accord de Paris constitue un tournant décisif pour l'objectif de réduction du réchauffement planétaire. L'UNESCO a fait la preuve de sa grande pertinence dans des domaines tels que l'eau, les océans, l'homme et la biosphère, les géoparcs, etc. L'Organisation doit collaborer étroitement avec les autres organismes, partenaires et bureaux hors Siège des Nations Unies, les sites désignés, les centres de catégories 1 et 2, les chaires et les réseaux UNESCO afin de créer une synergie et de partager ses bons résultats dans les domaines **des sciences, des technologies et de l'innovation (STI)** en faveur de la lutte contre le changement climatique.

5. À l'heure où de nombreux pays connaissent des **transformations sociales**, l'UNESCO doit profondément ancrer ses valeurs et ses principes universels, comme la solidarité mondiale, la dimension inclusive, la lutte contre la discrimination, l'égalité des genres et l'obligation redditionnelle, au service de la mise en œuvre des 17 Objectifs de développement durable. Partager les expériences dans les domaines des sciences sociales et humaines est de la plus haute nécessité, en particulier dans les pays ayant été touchés par un conflit.

La liberté d'expression, l'accès à l'information et la mémoire du monde doivent figurer parmi les priorités du Secteur de l'information, car il s'agit de droits humains fondamentaux et de notre responsabilité à l'égard du passé.

6. **L'égalité des genres** a fait de constants progrès, mais beaucoup reste encore à faire. L'autonomisation des femmes passera nécessairement par l'élargissement de la participation des femmes aux sciences et à la vie publique. Veiller à ce que tous les programmes soient conçus et mis en œuvre de façon à faire évoluer la question de l'égalité des genres doit être une priorité de l'UNESCO dans les années à venir. L'UNESCO doit montrer l'exemple et continuer à s'efforcer d'établir la parité au sein de son Secrétariat, à tous les niveaux.

7. La **priorité globale Afrique** : dans le contexte de difficulté générale traversée par l'Organisation, nous devons sélectionner les points importants et à caractère d'urgence en ce qui concerne l'Afrique, grâce à des interventions ciblées et en ajustant progressivement le programme de l'Organisation de façon à ce que les trois cinquièmes de ses dépenses de programme soient directement consacrés à l'Afrique. Ces efforts doivent se refléter dans le domaine de la conservation du patrimoine, favorisant et stimulant le développement économique et social à travers l'inscription et la valorisation de sites et d'éléments africains.

8. Les **progrès de la réforme** doivent conduire à faire de l'UNESCO un élément incontournable de l'ensemble du système des Nations Unies, en créant des synergies à la fois verticales et horizontales dans ses cinq domaines de compétence. Nous **tirerons parti des résultats obtenus** tout au long de ces 70 dernières années par les générations passées et présentes de la direction de l'UNESCO, de son personnel et des ses États membres, et poursuivrons cette tâche pour aller encore plus loin. Nous devons travailler de concert avec d'autres institutions spécialisées en vue de faire figurer les idées et les normes de l'UNESCO au sein des stratégies des États membres en matière de développement durable.

Au fil des ans, la notion d'**intersectionnalité** s'est installée dans le discours de l'UNESCO. Cependant, des efforts doivent encore être déployés pour s'affranchir des cloisonnements sectoriels et éviter les doubles emplois et les chevauchements en ce qui concerne l'action de l'UNESCO. Supprimer les obstacles au sein de l'Organisation, établir des liens avec d'autres organismes des Nations Unies et coopérer avec les États membres est un moyen pour l'UNESCO de démontrer sa valeur et de tirer au maximum parti de la force de son pouvoir de persuasion.

L'UNESCO est la seule institution des Nations Unies possédant un réseau de **commissions nationales** présent dans la quasi-totalité des pays. Ce réseau lui permet d'entretenir des relations bilatérales directes avec ses États membres, en y faisant valoir les nouvelles idées et connaissances de l'UNESCO, et inversement. L'UNESCO devrait aider les commissions nationales à jouer le rôle d'observateurs des priorités des États membres. Nous devons renforcer l'interaction et la coopération parmi les commissions nationales, les bureaux hors Siège et régionaux et le Secrétariat.

L'UNESCO doit montrer la voie par des contributions concrètes et tangibles en tirant parti de ses **avantages comparatifs** pour faire la jonction entre responsables politiques et communautés scientifiques, tout en coopérant avec les ministères concernés et la famille élargie de l'Organisation en vue de s'acquitter de sa noble mission.

Nous avons amélioré de manière efficace notre **structure de gouvernance et nos règlements** au fil des années, et même s'il est vrai qu'un long chemin reste à parcourir, nous devons faire en sorte que l'UNESCO renforce son efficacité et les capacités de ses trois organes directeurs. Nous devons faire face **aux besoins immédiats et à la crise** en mobilisant les soutiens afin de faire progresser la situation, sans pour autant renoncer aux **projets à long terme** en faveur d'un meilleur avenir pour tous.

9. L'UNESCO doit **se sortir de ses difficultés financières** en réduisant les coûts et les dépenses et en augmentant ses revenus, en faisant appel à la contribution du secteur privé, de ses partenaires et de la société civile, tant sur le plan financier que sur le plan des compétences. Ces dernières décennies, l'UNESCO a surmonté les crises financières et a mené à bien sa mission, en demeurant un symbole de la conscience, de la diversité et de l'unité de l'humanité. Cependant, le Secrétariat doit aider les États membres à s'acquitter dans les délais de leurs contributions mises en recouvrement, afin de permettre la bonne exécution du mandat de l'UNESCO.

Les plus précieux atouts de l'Organisation sont la diversité, l'ampleur et la portée des **compétences et des valeurs des hommes et des femmes** qui la servent. Toute réforme doit veiller à ce que les membres du personnel de l'UNESCO demeurent attachés de cœur et d'esprit à l'Organisation, car leur bonheur et leur bien-être sont essentiels à l'exécution du programme par l'Organisation.

10. En définitive, l'UNESCO doit être une Organisation du peuple, pour le peuple, par le peuple. Les activités de l'UNESCO doivent atteindre chaque ville, chaque village, chaque foyer, afin d'encourager les gens à devenir des agents du changement, prêts à contribuer à la société en tant que citoyens du monde engagés, et plus important encore, à vivre ensemble dans la dignité et le respect mutuel.

Je viens du Viet Nam, un pays fier de son passé et de la réussite de sa réconciliation post-conflit et de sa transformation socioéconomique. Je souhaite faire connaître les exemples de réussite du Viet Nam, en particulier sa politique étrangère indépendante de recherche de l'amitié avec toutes les nations. J'ai pleinement conscience des limites de la fonction de Directeur général de l'UNESCO dans le cadre du document 37 C/4 approuvé et de la possible adoption du document 39 C/5, et je me sou mets humblement aux instructions et aux orientations du Conseil.

Avec l'aide de tous les organes directeurs, de la famille élargie de l'UNESCO, des partenaires privés et publics et plus particulièrement des États membres, nous parviendrons ensemble à faire de l'UNESCO une Organisation plus forte, plus pertinente et plus efficace au service de la paix et du développement durable.